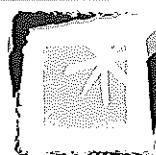


N° DEL/2025-125



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Modification de la facturation de la collecte des cartons des professionnels en 2026.

Monsieur le Président rappelle qu'un service payant de collecte des cartons a été mis en place auprès des professionnels par la délibération DEL/2022-140 en date du 12 décembre 2022.

Le montant de la redevance acquittée pour le service de collecte des cartons était jusqu'à présent calculé en fonction du nombre de passage par semaine et du temps estimé passé par le chauffeur pour le ramassage.

Deux raisons conduisent à revoir le mode de calcul du service :

- La collecte du carton qui était proposée à une fréquence de 1 à 2 fois par semaine n'est seulement possible qu'une fois par semaine le jeudi en raison de la réorganisation des équipes de collecte ;
- Le temps passé pour le ramassage était estimé par le chauffeur et sujet quelquefois à contestation par certains professionnels.

Des bacs de 770 litres pour la collecte des cartons ont été mis à disposition en septembre et octobre 2025 par le service déchets auprès des entreprises et établissement publics. Il est proposé que la facturation pour la collecte des cartons se fasse désormais en fonction du nombre de bacs et en conséquence en fonction du volume de cartons générés en déchets.

Afin de mettre en application ces dispositions à compter du 1er janvier 2026 :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de poursuivre** la collecte des cartons des professionnels et d'instaurer pour ce service une redevance, sur l'ensemble du territoire de la collectivité,
- **Fixe :**
 - o Les modalités de calcul en distinguant 8 catégories de redevables, tarifs basés sur un enlèvement par semaine et sur le nombre de bacs destinés à la collecte des cartons,
 - o Les tarifs pour l'année 2026 :
 - Pas de bac ou bac < 770 litres : ramassage en vrac et/ou volume de cartons peu important : 57.00 €/an
 - 1 bac 770 litres pour le carton : 143.00 €/an
 - 2 bacs 770 litres pour le carton : 286.00 €/an
 - 3 bacs 770 litres pour le carton : 489.00 €/an
 - 4 bacs 770 litres pour le carton : 572.00 €/an
 - 5 bacs 770 litres pour le carton : 715.00 €/an
 - 6 bacs 770 litres pour le carton : 858.00 €/an
 - 7 bacs 770 litres pour le carton : 1001.00 €/an
 - o Une majoration de 86.00€/an pour le ramassage en vrac sans bac lorsque l'accès aux déchets de cartons est difficile, comme par exemple la présence d'escaliers,
- **Fixe** la facturation au semestre,
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025**

Le Président,


Président de la Communauté
Vézétour Eyletons Monédierres
Charles FERRE

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26